



DÉLIBÉRATION N°043/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Juillet 2025

DEPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

Date de la convocation : 01/07/2025

Date de la publication : 01/07/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DALL'ANESE Lisa - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - RESSES Lisa - COUZIGOU Laurent.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme ALLARD Aurélie, DE MARCHI Céline, BAGES-LIMOGES Carine.

Absents : Mme TILLOS Marie-Hélène.

Procurations : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte
Mme DE MARCHI Céline à M. VALADE Pierre.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 19
Procurations : 2
Votants : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 043/2025 OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE REZ-DE- CHAUSSÉE CENTRE SOCIAL A L'ASSOCIATION TAROT 47 SAINTE BAZEILLE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association **TAROT 47 SAINTE BAZEILLE**. Elle concerne la mise à disposition de la salle du rez-de-chaussée du centre social, afin d'effectuer des concours de tarot et ce moyennant un loyer forfaitaire annuel.

La possibilité d'utilisation hebdomadaire de la salle du rez-de-chaussée du centre social est souhaitée pour le 1^{er} samedi de chaque mois de 13h à 19h sur la période du 08 septembre

2025 au 27 juin 2026, sous-entendu que la Commune conserve la possibilité d'utiliser cette salle pour des besoins prioritaires.

Pour cette mise à disposition, il est demandé à l'Association TAROT 47 une redevance forfaitaire de Mille Euros (1 000 €) pour cette période.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE,

- **D'accepter** le projet de convention entre la Commune et l'Association nommée ci-dessus, pour une durée de dix mois, à compter du 08 Septembre 2025.
- **D'accepter** la mise à disposition de la salle du rez de chaussée du centre social, 1^{er} samedi de chaque mois de 13h à 19h, pour la période du 08 septembre 2025 au 27 juin 2026, sous-entendu que la Commune conserve la possibilité d'utiliser cette salle pour des besoins prioritaires.
- **Que** cette mise à disposition se fera moyennant une redevance forfaitaire de 1 000 € pour la période.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association **TAROT 47 SAINTE BAZEILLE** dans ces termes.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 08/07/2025 et de l'affichage en date du 08/07/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.